



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 8 novembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/21 de la Municipalité, du 8 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'000'000.- pour les travaux décrits dans le présent préavis
2. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 1, par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;
3. charger le Service de l'eau de demander les différents subsides relatifs aux installations photovoltaïques et à l'isolation des bâtiments et de les porter en amortissement du crédit sollicité au point 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 novembre deux mille vingt-deux.

La présidente



La secrétaire adjointe